REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2017

Canton de CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 3 avril 2017

COMMUNE

DE Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 21 mars 2017

CALUIRE & CUIRE Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-36 Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. MANINI

OBJET

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -EXERCICE 2017 Etaient présents: M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc à Mme LACROIX), M. JOUBERT, Mme CRESPY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COUTURIER), M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2017-16 inclus), M. CHAVANE proc. Mme BASDEREFF. (par à M. THEVENOT). Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme NICAISE (par M. TOLLET jusqu'avant vote du N° 2017-12), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD. M. DUREL. M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC. M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme MAINAND), M. PAYEN, M. MICHON,

Mme FRIOLL (par proc. à M. MICHON)

Etait absent : /

Rapport de : I. MAINAND

Conformément à l'instruction comptable M14 et à l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Cette mesure concerne obligatoirement les subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi et en tout état de cause dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 € (montant annuel cumulé).

Le tableau annexé à la présente délibération liste les subventions qui seraient attribuées dans ce cadre au titre de l'année 2017. Les autres subventions sont attribuées à l'occasion du vote du budget primitif soumis à l'approbation du Conseil Municipal et le cas échéant, en cours d'année, par délibération séparée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 40 voix pour et 2 abstentions, (M. TOLLET ne prend pas part au vote)

- ACCORDE

les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2017 conformément au tableau ci-annexé ;

- DIT

que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017 sur les différents comptes budgétaires concernés.

POUR EXTRAIT CONFORME LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 3 avril 2017 LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET